











## RAPPORT FINAL DE L'ATELIER NATIONAL DE CONCERTATION SUR LE GUIDE DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES ET DE SENSIBILISATION SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES FORESTIERES

Hôtel Sultani de Kinshasa, RDC. Du 4 et 6 Novembre 2009

## TABLE DES MATIERES

I. Introduction	3
II. Cérémonie d'ouverture officielle	3
III. Déroulement des travaux de l'atelier	4
III.1. Jour 1 : Mercredi 04 Novembre 2009	5
Premier Panel d'exposés	5
1. Présentation de la 3 <sup>ème</sup> édition du recueil des textes juridiques en matière	
Environnementale, Par Me Paulin MBALANDA, Président de l'ONG AVOCATS VERTS	5
2. Cadre juridique de la gestion des forêts et du cahier des charges en RDC	
Par Victor VUNDU, Directeur juridique au MECNT	6
3. La RSE: Base juridique et les 10 principes du Pacte mondial	
Par Jim BECK, Africa Program Specialist /US Forest Service	6
4. Le Lacey Act des Etats-Unis, par Elisabeth JAFFEE/US Department of State-Kinshasa	7
5. Exemples de l'appui des concessions forestières pour la mise en œuvre de la RSE	
Par Dr Norbert GAMI/The Forest Trust-Afrique	7
Deuxième panel d'exposés	8
1. L'expérience du LIBERIA, Par Pierre METHOT/WRI	8
2. L'expérience du CAMEROUN, Par Mr. INOUSSA/TRC	8
3. L'expérience de la République du Congo, Par Mr. Grégoire KOUFFA	9
4. L'expérience des concessionnaires en RDC, Par Mme Françoise VAN de VEN/FIB	9
5. Attentes de la Société civile sur le cahier des charges, par Me Bienvenu NGOY	10
Discussions et échanges	. 11
Constitution des commissions de travail	11
III.2. Deuxième jour : Jeudi 05 Novembre 2009	12
Panel d'exposés	. 12
1. Les structures organisationnelles des populations et leur participation	
au développement local, par Sylvain NTUMBA/INADES	12
2. Revue des recommandations du Groupe 3 (Atelier post-conversion)	
Par Frédéric DJENGO BOSULU/Directeur de la Gestion forestière au MECNT	13
3. Présentation de la version préliminaire du guide de négociation du cahier des charges dans	S
Les concessions forestières,	
par Irène WABIWA/CODELT, Victor VUNDU/MECNT, François MAKOLOH/WWF	14
Discussion et échanges	15
Travaux en commissions	15
Commission 1 : Processus d'élaboration du cahier des charges	16

Commission 2: La négociation du cahier des charges	16
Commission 3 : Le modèle de convention du cahier des charges	16
Commission 4: La formation des acteurs	16
III.3. Troisième jour : Vendredi 06 Novembre 2009	16
> Restitution des travaux des commissions	16
Clôture de l'atelier	17
Communiqué final	17
Allocutions de clôture	20
ANNEXES.	21
Annexe 1 : Conclusions des commissions de travail	22
Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier	29

#### I. INTRODUCTION

Sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), il s'est tenu, du 4 au 6 novembre 2009, dans la salle Yvonne Compère de l'hôtel Sultani de Kinshasa, l'Atelier national de concertation sur le guide de négociation du cahier des charges et de sensibilisation sur la responsabilité sociale des entreprises forestières.

L'organisation de cet atelier a été rendue possible grâce à l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ), du Service Forestier du Ministère de l'Agriculture des Etats Unis (USFS), du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique centrale (CARPE), de l'agence américaine pour le développement international (USAID) et du Fonds mondial pour la Nature (WWF).

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils appelés à favoriser la signature du contrat de concession forestière. Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et le Conseil pour la Défense Environnementale par la Traçabilité (CODELT) ont été identifiés à la suite d'une demande de proposition lancée par le MECNT, pour l'élaboration d'un « Guide de négociation de cahier des charges ».

L'objectif principal de l'atelier était de faire le point et de consulter les principales parties prenantes au processus d'élaboration et de mise en œuvre du cahier des charges des exploitants forestiers, tout en faisant la sensibilisation et la promotion du concept de « Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) »

Il a connu la participation de quatre-vingt douze (92) personnes représentant toutes les parties prenantes au processus dont :

- 1. la Présidence de la République (Conseiller)
- 2. la Primature (Membre du Collège Technique Environnement)
- 3. les missions diplomatiques (Allemagne, France, USA, Norvège);
- 4. l'Assemblée Nationale (Députés)
- 5. Institutions partenaires au développement (CARPE, PBF/GTZ, AFD, BAD, BM, FAO, PNUE, SNV, UICN)
- 6. la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en RDC;
- 7. le Forum National de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC);
- 8. l'administration forestière centrale (MECNT);
- 9. le Ministère de l'agriculture et élevage;
- 10. le Ministère du Développement rural ;
- 11. le Ministère des Droits Humains;
- 12. l'Administration forestière provinciale ;
- 13. la Fédération des Industriels du Bois(FIB);
- 14. les bureaux d'études (FRM, WRI);
- 15. les Organisations non Gouvernementales et les organisations internationales (CODELT, RRN, WCS, WWF, AWF, CI, FORESTS MONITOR, RCEN, OCEAN, ILDI AVOCATS VERTS, COCOM, ASADHO, CODHOD, CIDB, VAPYBA, OKPN);

- 16. les Institutions de formation (Faculté des Sciences Agronomiques UNIKIS, ISEA/Bengamisa) ;
- 17. les peuples autochtones (UDME, LINAPYCO, OSAPY, AJAC);

L'atelier a connu aussi la participation de quelques experts venus du Cameroun, de la République du Congo, de la République Centrafricaine, du Liberia et des États Unis d'Amérique, qui ont partagé les expériences de leurs pays respectifs avec les participants.

Trois temps forts ont marqué le déroulement de cet atelier, à savoir : la cérémonie d'ouverture officielle, les travaux proprement dits (exposés et travaux en commissions) et la cérémonie de clôture.

#### II. CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

Présidée personnellement par Son Excellence Monsieur José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, la cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier a été marquée par quatre allocutions, prononcées respectivement par les représentants des ambassades des USA et de l'Allemagne, le Directeur General de WWF/RDC et par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

Le représentant de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Steven HAYKIN, a d'abord exprimé sa reconnaissance à tous les partenaires qui ont soutenu l'organisation de ces assises; il a ensuite mis en exergue l'importance de la Responsabilité sociale de l'Entreprise et son rôle dans le développement local. Il a enfin réaffirmé la disponibilité de son pays à poursuivre son appui à la RD Congo dans le processus de réforme du secteur forestier et de la gestion environnementale.

Monsieur Yaap SCHOORL Représentant de l'Ambassade de l'Allemagne a, tout en félicitant le Gouvernement de la RD Congo pour ses efforts dans le cadre de la reforme en cours du secteur forestier. Il a en plus insisté sur la nécessité d'assurer une gestion durable des forêts. A cet effet, il a recommandé l'implication effective des toutes les parties prenantes à cet important processus.

Le Directeur National du Fonds Mondial pour la Nature (WWF/RDC), Monsieur Raymond LUMBUENAMO a dans son mot, fait un rappel de la genèse du processus ayant conduit au choix du Consortium WWF-CODELT pour la production d'un Guide de négociation du Cahier des Charges entre les entreprises forestières et les communautés locales. Il a émis le souhait de voir les différentes parties prenantes conviées à l'atelier contribuer à l'enrichissement de la version préliminaire du guide leur soumis, en vue d'un consensus nécessaire à la bonne application du Cahier des charges en RD Congo.

Enfin, dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme a précisé que le processus de négociation du cahier des charges constitue une étape délicate, mais aussi décisive dans la mise en œuvre du code forestier. Il a déploré le fait que la conduite de ce processus ait pris beaucoup de retard. A cet effet, il a émis le

souhait de voir le processus aboutir rapidement, afin de permettre la mise en œuvre d'une base de négociation équitable, garantissant les intérêts des deux parties (exploitants et communautés locales).

## III. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

Sous la modération de Mr. Prosper SITUASENDUA NGETELE, le déroulement de l'atelier était articulé en deux volets :

- Le premier volet a été consacrée à l'examen du concept générale de la RSE, des expériences développées sur le cahier des charges au niveau régional, ainsi qu'à son cadre particulier en RDC;
- Le deuxième volet a porté essentiellement sur la présentation, pour révision et enrichissement, de la version préliminaire du Guide de négociation du cahier des charges.

## III.1. Jour 1: Mercredi 4 Novembre 2009

.

Cette première journée de l'atelier était essentiellement consacrée à la sensibilisation des participants sur le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises forestières (RSE).

10 exposés ont été présentés par les experts, dont 5 dans l'avant-midi, et 5 autres dans l'après-midi.

## > Premier panel d'exposés (avant-midi).

1. Présentation de la 3<sup>ème</sup> édition des textes juridiques en matière environnementale, par Me Paulin MBALANDA, président de l'ONG Avocats Verts.

L'orateur a commencé par faire l'historique du recueil, dont la publication de la première édition remonte à l'année 2000, et la seconde en 2006. L'objectif poursuivi est de recueillir dans un document unique les textes juridiques (longtemps éparpillés et difficilement accessibles) en matière environnementale en vue d'assurer leur bonne exploitation et vulgarisation.

Quant à la troisième édition (2009), le recueil renferme : les textes constitutionnels de base, les textes internationaux, les textes légaux et règlementaires (Ordonnances, Décrets et Arrêtés) sur les forêts, la conservation de la nature et la faune, les ressources naturelles (mines, hydrocarbures, eau, etc.) ainsi que des domaines ayant une incidence avec le secteur: la télécommunication, les textes organisant les ONG et quelques projets ou proposition des lois.

En termes de perspectives, l'exposant a proposé la publication des recueils thématiques ainsi que leurs guides.

## 2. Cadre juridique de la gestion des forêts et du cahier des charges en RDC.

Présenté par Mr. Victor VUNDU, Directeur juridique au MECNT.

Dans son exposé, l'orateur a passé en revue la législation forestière de la RD Congo et s'est focalisé sur le contrat de concession forestière.

Il a précisé que la législation forestière congolaise est constituée de deux parties principales à savoir : le code forestier et les textes réglementaires pris pour son exécution. Sur environ 40 textes d'exécution du Code forestier prévus, 29 ont déjà été pris et publiés au Journal officiel, d'autres sont en cours de préparation.

S'agissant du contrat de concession forestière, l'orateur a précisé qu'aux termes de la loi forestière, il s'agit d'un contrat par lequel l'État accorde à une personne physique ou morale appelée concessionnaire forestier, le droit d'exploiter les forêts sous différentes formes. Le contrat comprend deux parties : le contrat proprement dit, qui détermine les droits et obligations de l'État et du concessionnaire forestier, et le cahier des charges dont une des clauses dite « sociale » se rapporte à la réalisation des infrastructures socio-économiques au profit de la communauté locale riveraine de la concession forestière.

## 3. La RSE: base juridique et les 10 principes du Pacte Mondial.

Présenté par Mr. Jim BECK, Africa Program Specialist /US Forest Service. Cet exposé a été axé sur les considérations théoriques et les exemples des initiatives pratiques sur la Responsabilité Sociale des Entreprises forestières. Mais auparavant, l'orateur a fait une brève présentation de US Forest Service, dont une des actions est de comprendre les besoins des partenaires à travers le monde, pour leur faire bénéficier de 100 ans d'expérience des USA. US Forest Service assiste la RD Congo sur le zonage forestier, à travers la Direction d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (DIAF)

Il ensuite abordé la question de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) qui est un concept par lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. C'est la déclinaison à l'échelle d'une entreprise, des principes du développement durable, qui intègrent trois piliers : environnementaux, sociaux, et économiques.

Parlant ensuite du Pacte Mondial, l'orateur a précisé qu'il s'agit d'une initiative lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, par l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan. Ce Pacte auquel ont à ce jour adhéré plus de 4000 entreprises actives dans plus de 120 pays, invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

#### 4. Le Lacey Act des Etats Unis d'Amérique.

Présenté par Mme Elizabeth JAFFEE de U.S. Department of State, à Kinshasa.

L'exposé de l'oratrice a porté sur l'historique de la loi Lacey, la plus vieille loi américaine sur la conservation de la nature. Le Lacey Act concerne toutes les forêts, le bois illégal et les produits fabriqués avec du bois illégal.

Cette loi a connu un amendement important en 2008, portant sur l'interdiction du commerce du bois récolté illégalement ainsi que des produits fabriqués à partir de ce bois.

Le Lacey Act s'applique aux États-Unis, mais sur tous les bois et produits du bois illicites en provenance de l'étranger.

## 5. Exemples de l'appui des concessions forestières pour la mise en œuvre de la RSE.

Présenté par le Dr Norbert GAMI, The Forest Trust -Afrique, basé à Brazzaville.

L'exposant a articulé son exposé sur la vision, la mission, les activités réalisées par TFT, dont les membres sont des Entreprises forestières installées en Europe, en Amérique du Nord, au Sud-Est asiatique et en Nouvelle Zélande. En Afrique, TFT a comme partenaires les Entreprises CIB, SOFORMA, SAB, CEB, ALICAM et mène des activités portant sur deux volets, à savoir :

- un programme social portant sur le renforcement des capacités (notamment la cartographie sociale, la structuration des communautés, la radio communautaire ainsi que le centre d'excellence en Sciences sociales appliquées à la foresterie);
- la légalité et la traçabilité.

L'orateur a précisé que TFT lutte contre la disparition des forêts en favorisant leur exploitation durable en accompagnant les sociétés dans le processus de la certification.

## > Deuxième panel d'exposés (après-midi)

## 1. L'expérience du Liberia.

Présenté par Mr. Pierre METHOT/WRI.

L'orateur a d'abord fait une brève présentation du Liberia, pays post conflit, avec la présence d'une mission de maintien de la paix de l'ONU (ONUMIL), ce qui ressemble à la situation de la RD Congo. Le Liberia dispose de 3.000.000 d'hectares de forêts, et en 2006, 36 contrats d'exploitation forestière ont été résiliés. Un moratoire sur l'exportation du bois a été imposé entre 2003 et 2006, par une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La première loi forestière du Liberia date de 1947. Un document de politique forestière a été produit en 2006, et avec la levée du moratoire, une loi portant réforme de la loi forestière a été promulguée. Cette loi fait obligation de produire un cahier des charges entre l'exploitant forestier et les communautés locales.

L'orateur a relevé quelques problèmes et difficultés liés à l'application du Cahier des charges au Liberia, notamment :communautés concernées pas suffisamment informées, processus mené à la hâte sans prendre assez de temps pour bien comprendre le Cahier des charges, confusion entre le cahier des charges et la redistribution des taxes de superficie.

Il a recommandé pour la RD Congo, notamment, de prendre tout le temps qu'il faut pour bien consulter, informer et former les communautés locales sur le cahier des charges et sur le système de redistribution des taxes, et de mettre en place un cadre

réglementaire ou juridique suffisamment précis et clair pour sa mise en application. Il est aussi nécessaire d'impliquer la Société Civile (ONG) pour l'appui aux communautés dans la négociation et la gestion du Cahier des charges.

## 2. L'expérience du Cameroun.

#### Présenté par Mr. INOUSSA/TRC

L'exposé s'est articulé sur deux points : premièrement sur la création et la mise en place des Comités-Paysans-Forêt (CPF) dont l'un des objectifs est d'assurer une bonne participation des populations dans l'aménagement de la forêt.

Ces comités sont constitués par un groupe de personnes élues appelées à défendre les intérêts des populations qu'elles représentent par rapport à l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) auprès de l'exploitant et de l'administration forestière.

L'orateur a spécifié que les CPF sont créés autour des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) de TRC de deux manières :

- soit par un regroupement de plusieurs villages pour former un CPF, lorsqu'il se pose une préoccupation majeure qui est celle de créer des CPF correspondant au nombre de villages riverains à l'UFA. L'option de regrouper les villages pour en faire un CPF par village regroupés semble la plus indiquée.
- soit par un village qui forme son CPF, lorsque le nombre de villages n'est pas élevé. Les CPF servent d'interface entre les populations riveraines et le concessionnaire d'une part, et d'autre part entre les populations et l'administration.

## 3. L'expérience de la République du Congo

## Présenté par Mr. Grégoire KOUFFA

L'orateur a articulé sa présentation sur les généralités sur les modalités d'exploitation forestière en République du Congo, les modalités et procédures d'élaboration et de négociation du cahier de charges particulier , ainsi que sur la détermination de la contribution de la société forestière attributaire au développement socio-économique départemental.

Il a ensuite fait une présentation comparée des obligations contenues dans les Conventions d'Aménagement et de Transformation (CAT) des Entreprises CIB et IFO. S'agissant du Cahier des charges, la loi forestière de la République du Congo dispose que le postulant dispose de quatre semaines à compter de la date de réception de la lettre de notification, pour engager la négociation en vue de la signature de la convention. Passé ce délai, l'agrément est annulé. Le meilleur perdant est alors consulté pour supplanté l'adjudicataire défaillant. Si le meilleur perdant ne confirme pas son intention, un nouvel appel d'offre est lancé.

La convention relative au cahier des charges est élaborée par les services compétents de la direction générale des eaux et forêts.

Au cours de la période d'élaboration de la convention, qui ne peut excéder un mois, le responsable de l'entreprise concernée, fournit tous les éléments et toutes les précisions nécessaires à la rédaction de la convention ; il reste en liaison permanente avec les services chargés de la rédaction.

Les services chargés de la rédaction, veuillent à ce que les dispositions de la réglementation forestière, du plan d'aménagement, de l'arrêté de l'appel d'offre et du dossier approuvés soient respectées. Ils requièrent l'avis des autorités locales ou territoriales, notamment en ce qui concerne les propositions d'actions visant le développement socio économique local.

## 4. L'expérience des concessionnaires en RDC.

Présenté par Mme.Françoise Van de VEN /Fédération des Industriels du Bois en RDC (F.I.B).

En introduction de son exposé, l'oratrice a évoqué les points ci-après :

- le processus de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière :
- la mise en œuvre des étapes post-processus ne va pas sans poser problème ;
- le contrat de concession forestière est lié et conditionné à la présentation du cahier des charges dûment négocié et accepté par les populations locales et/ou autochtones ;
- le cahier des charges fait partie intégrante du contrat de concession forestière et en tant que tel, il précise les obligations qui incombent au concessionnaire.

Elle a ensuite fait remarquer que la production et la réalisation du cahier des charges n'est pas une tâche facile. Elle soulève des préoccupations suivantes : les attentes des populations sont énormes, l'absence et la défaillance de l'État, la détention d'un pouvoir de fait sur les forêts par les populations locales alors que l'État a un pouvoir de droit, la vision et la perception du cahier des charges, le manque ou la faible organisation des populations locales en structure de négociation, le coût de réalisation d'un cahier des charges.

L'oratrice a fait observer que la lecture et la compréhension de l'article 89 peuvent poser problème quant à son application. Cet article peut donner lieu à des interprétations, notamment l'alinéa C qui parle de la réalisation d'infrastructures socio-économiques au profit des communautés locales, en même temps qu'il précise qu'il s'agit spécialement de l'aménagement des routes, de la réfection et l'équipement des installations hospitalières et scolaires et *non de la construction des hôpitaux*, *centres de santé et écoles*.

En conclusion, l'oratrice a relevé que pour la mise en œuvre du Cahier des charges en RD Congo plusieurs questions sont à résoudre, notamment celles de savoir qui doit signer l'engagement avec l'exploitant, comment décaisser les fonds et suivant quel calendrier, et surtout qu'adviendrait-il si une communauté refuse de signer, malgré qu'il a été attesté que la proposition faite par l'exploitant est correcte.

#### 5. Attentes de la société civile sur le cahier des charges en RDC.

Présenté par Mr. Bienvenu NGOY, membre du réseau RRN.

L'orateur a commencé par un rappel de quelques points saillant d'une étude menée par GTF (Groupe de Travail et Forêts) sur le cahier des charges, notamment :

- l'importance de ce mécanisme de cahier des charges en milieu rural comme instrument pouvant réellement contribuer à la réduction de la pauvreté des populations concernées :
- la complémentarité en termes des publics cibles entre le mécanisme des cahiers des charges et celui de la rétrocession, dans la mesure où le premier touche directement les populations concernées par l'exploitation et le second prend en compte la province et le territoire concerné ;
- le fait que les négociations entre les sociétés forestières et les communautés locales ne paraissent pas équitables, ce qui pose un problème au niveau de la qualité de ces accords qu'il faudra améliorer dans le futur par des mesures appropriées;
- la mentalité de considérer les exploitants forestiers comme « des papas cadeaux » en milieu rural complique le dialogue et les rapports paisibles entre les deux parties.

Il a ensuite fait état des attentes de la Société civile, qui se résument en six catégories :

- Attentes relatives à la participation (Exclusivité de toutes les parties prenantes par catégorie d'acteur) ;
- Attentes relatives aux négociations (Equilibre de Négociation) ;
- Attentes relatives à la mise en œuvre;
- Attentes relatives à la gestion de conflits ;
- Attentes relatives aux mesures d'encadrement pour le succès de cahier des charges.

L'orateur a conclu son exposé par quelques recommandations, notamment :

- la mise en place d'une pédagogie pour une bonne vulgarisation de la loi forestière :
- assurer un équilibre dans la négociation/accompagnement des communautés ;
- l'encadrement des négociations par l'administration forestière ;
- la tenue d'un registre national sur le Cahier des charges ;
- la reconnaissance du monitoring indépendant des ONG et de la société civile nationale.

#### > Discussion et échanges.

A la suite de ces différentes présentations, un débat était engagée, au cours duquel les discussions des participants ont tourné autour de plusieurs préoccupations et questions de compréhension et de clarification, notamment sur :

- La possibilité d'inclure dans le site du ministère la 3<sup>ème</sup> édition du recueil des textes en matière environnementale ;
- La coordination entre le cahier des charges et les autres mécanismes susceptibles de conduire au développement local tel que la rétrocession de la taxe de superficie ;
- Le rôle de l'Elite dans les négociations du cahier des charges ;
- Le renforcement des capacités des personnes appelées à négocier ;
- L'absence des représentants des communautés locales à l'atelier ;
- La place de la société civile.

#### **Constitution des Commissions de travail** (voir listes en annexe).

La première journée de l'atelier s'est terminée par la constitution de quatre commissions de travail, chargées de discuter sur la version préliminaire du Guide de négociation du cahier des charges proposée par le Consortium WWF-CODELT, en vue d'y d'apporter les amendements et enrichissements éventuels. Il s'agit des Commissions ci-après :

- © Commission 1: Processus d'élaboration du Cahier des charges;
- © Commission 2: La négociation du Cahier de charges ;
- © Commission 3: Le modèle de convention du Cahier des charges ;
- © Commission 4: La formation des acteurs.

#### III.2. deuxième jour : jeudi 05 Novembre 2009

La deuxième journée des travaux de l'atelier a comporté deux temps forts, à savoir : la poursuite de l'audition des différents exposés d'experts, et les travaux au niveau des quatre commissions.

## > Panel des exposés.

Les participants ont été conviés à suivre trois exposés.

## 1. Les structures organisationnelles des populations et leur participation au développement local.

Par Sylvain NTUMBA de l'INADES/RDC.

L'exposé était articulé sur le concept du développement local et les principes généraux qui le caractérisent. L'orateur a tenu relever le fait que le développement est un processus engagé par la communauté, qui lui permet de sortir de la pauvreté. Il a également fait remarquer les éléments importants suivants en matière de développement :

- Il n'y a pas de développement local sans responsabilisation et sens de responsabilité;
- en l'absence d'une gouvernance interne au niveau de chaque acteur et local, il n'y a pas de développement local;
- le développement local est un construit qui appelle à chaque instant le consensus.

La conjonction de ces trois éléments garantit la participation de tous au développement.

Quant aux principes généraux du développement local, l'orateur a évoqué :

- le territoire en tant qu'espace pertinent ou d'action ;
- l'existence d'un consensus autour d'un projet commun (plan de développement local);
- un lien d'exercice de la démocratie locale (gouvernance locale).

#### 2. Revue des recommandations du Groupe 3 (Atelier Post-conversion)

Par Frédéric DJENGO BOSULU, Directeur-Chef de Service de la Gestion Forestière.

L'exposé a porté sur trois points, à savoir : le rappel des objectifs de l'atelier postconversion tenu à Kinshasa, du 04 au 06 Mars 2009, la restitution des travaux et recommandations du Groupe 3 et les attentes du MECNT.

Les objectifs de l'Atelier Post-conversion se résument en la nécessité d'approfondir la réflexion sur:

- le continue des étapes post-processus de conversion des titres forestiers ;
- les enjeux, les procédures et les modalités de réalisation de ces étapes, tant en ce qui concerne les titres convertis en concessions forestières que ceux résiliés ;
- la mise en place d'un système de monitoring de l'ensemble de ces étapes.
- S'agissant des recommandations du Groupe 3 de l'atelier post-conversion, elles ont porté notamment sur la nécessité de:
- 1. Clarifier, au plan réglementaire, les missions, responsabilités et obligations de l'Etat, des concessionnaires et des populations locales/autochtones et les rappeler dans les cahiers des charges ;
- 2. Etablir les cahiers des charges entre les concessionnaires et les populations locales/autochtones, portant sur la durée des plans d'aménagement considérés et les faire viser par les autorités administratives locales compétentes ;
- 3. Fixer réglementairement, par groupe de qualité d'essence, une fourchette de niveaux de rétrocession à verser au prorata des quantités de bois exploitées ;
- 4. Constituer ainsi un Fonds de rétrocession logé chez le concessionnaire, qui permettra de financer des projets de développement local proposés et gérés par les comités villageois (populations locales/autochtones);
- 5. Etablir des barèmes de prestations rémunérant les services directement effectués par les concessionnaires ;
- 6. Clarifier les dispositions relatives aux « facilités de transport » pouvant être accordées par les exploitants forestiers, préciser notamment leur caractère obligatoire ou non, ainsi que les responsabilités des parties en cas de sinistres ;
- 7. Définir de façon précise, dans une convention spécifique, les droits de jouissance applicables ;
- 8. Préciser les règles concernant les droits d'usage.
- L'Orateur a terminée son exposée en évoquant les attentes du ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, a savoir :
  - que tous les concepts clés liés aux négociations sur la clause sociale du cahier des charges soient clarifiés ;
  - que toutes les zones d'ombres liées à l'applicabilité sur terrain du Code Forestier et de ses mesures d'application soient éclairées ;
  - que les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes soient clairement définis ;

- que toutes les parties prenantes présentes à cet atelier s'approprient ses recommandations qui sont l'œuvre de tous.

# 3. Présentation de la version préliminaire d'un guide de négociation de cahier des charges dans les concessions forestières.

Par Irène WABIWA de CODELT, Victor VUNDU, Directeur juridique au MECNT et François MAKOLOH de WWF/RDC.

Les trois orateurs ont entretenu successivement les participants sur :

a. Le guide pour les négociations entre le concessionnaire forestier et les communautés locales sur la clause sociale du cahier des charges.

#### Par Irène WABIWA KYEMBWA/ CODELT

L'exposé a été basé sur la présentation de la version préliminaire du guide de négociation du Cahier des charges proposée par le Consortium WWF-CDELT, qui s'articule sur les points suivants :

- le contexte général de négociation sur la clause sociale du cahier des charges ;
- la clarification des concepts liés aux négociations sur la clause sociale du cahier des charges ;
- les pré-requis pour une négociation responsable ;
- le déroulement des négociations sur la clause sociale et leur objet ;
- la signature des accords entre le concessionnaire forestier et les communautés locales et/ou les peuples autochtones ;
- l'élaboration du plan d'aménagement et sa soumission à l'administration pour approbation ; la durée des accords ;
- les modalités de gestion des fonds découlant de la contribution du concessionnaire ;
- la gestion des conflits ;
- -le suivi et évaluation des engagements des parties ainsi que les responsabilités des parties.

# b. Le modèle de convention constituant la clause sociale du contrat de concession forestière.

Par Victor VUNDU dia MASSAMBA, Directeur juridique au MECNT.

L'orateur a présenté le un Draft de modèle de convention en 22 articles repartis comme suit :

- chapitre 1<sup>er</sup>: Des dispositions générales (2 articles);
- chapitre 2 : Obligations des parties (13 articles);

Il s'agit ici d'une part, des obligations du concessionnaire forestier, et d'autre part celles de la communauté locale.

- chapitre 3 : Suivi de la mise en œuvre du contrat (4 articles);

Ceci concerne la création et le fonctionnement du Comité local chargé de veiller à la bonne exécution des stipulations de la convention et d'apporter des ajustements nécessaires.

- chapitre 4 : Clauses diverses (3 articles).

# c. Programme de formation pour la mise en application du guide de négociation du cahier des charges.

Par François MAKOLOH, Responsable « Forêts » (WWF-RDC).

Pour l'orateur, il y a une nécessité à assurer une formation en faveur des différentes parties impliquées dans le processus de négociation du cahier des charges, en vue de les réparer à aborder les négociations sur la clause sociale du cahier des charges de façon réaliste.

Le programme de formation proposée est appelé à contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la RDC, et à renforcer les compétences dans le domaine de négociation de cahier des charges sociales au niveau des principaux acteurs.

#### > Discussion et Echanges.

Le débat qui a suivi les différentes présentations a permis aux participants de discuter et d'échanger sur plusieurs questions évoquées par les orateurs, et dont la plupart constituent les matières confiées aux commissions de travail.

#### > Travaux en Commissions.

L'après-midi de la deuxième journée de l'atelier était consacrée aux travaux en Commissions. Avant tout, le Modérateur a fourni quelques indications sur les matières dévolues à chacune d'elles, ainsi que sur des dispositions pratiques pour le bon déroulement des travaux (désignation d'un président et d'un secrétaire, forme de présentation des rapports).

S'agissant des matières dévolues aux commissions, les orientations suivantes étaient fournies :

#### © Commission 1: Processus d'élaboration du Cahier des charges.

Cette commission était appelée à se pencher et à rechercher un accord sur le processus (étapes générales) d'élaboration et de mise en œuvre du Cahier des charges sociales de l'Entreprise.

## © Commission 2: La négociation du Cahier de charges.

Appelée à examiner la démarche proposée pour la négociation du Cahier des charges, la commission devait réfléchir sur la nature de la négociation, la représentativité des populations , l'identification d'un mode d'organisation des populations, le fonctionnement et financement (groupement, comité de développement,...) qui pourrait être répliqué sur l'ensemble du pays, en tenant compte de tous les problèmes touchant les communautés.

## Commission 3: Le modèle de convention du Cahier des charges.

Cette commission avait pour tâche de se pencher sur le modèle de convention proposée, en vue de s'assurer qu'il correspond adéquatement aux prescriptions du Code forestier et aux textes d'application en vigueur.

#### Commission 4: La formation des acteurs.

Cette commission qui n'avait pas un agenda prédéfini, était chargée d'identifier les besoins en formation pour les différentes parties prenantes à la négociation du Cahier des charges. Le groupe devait aussi proposer des pistes probables sur les matières devant faire l'objet de la formation.

## III.3. Troisième jour : Vendredi 06 Novembre 2009.

La troisième et dernière journée de l'atelier était marquée par la poursuite et la finalisation des travaux en Commissions, la restitution (rapports) des conclusions de ces travaux et la cérémonie de clôture.

#### > Restitution des travaux des Commissions.

A l'issue de leurs travaux, les quatre Commissions ont présenté les conclusions à la plénière. Chacune d'elles a formulé des recommandations pertinentes appelées à être capitalisées par le Consortium WWF-CODELT, en vue d'enrichir et améliorer la version préliminaire du guide de négociation du Cahier des charges, ainsi que le modèle de Convention constituant la clause sociale du contrat de concession forestière. Les conclusions des travaux des commissions sont reprises à l'annexe 2 du présent rapport.

#### > Clôture de l'atelier.

La clôture de l'atelier est intervenue à la fin de la troisième journée. Elle a été marquée par deux temps forts, à savoir : la lecture du Communiqué final, et les allocutions de circonstance.

#### a. Communiqué final.

Les travaux de l'atelier ont été sanctionnés par un communiqué final dont la lecture a été réalisée par le Secrétaire-rapporteur, Me Didier KALALA de l'ONG AVOCATS VERTS:

## **COMMUNIQUE FINAL DE L'ATELIER**

Sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), un atelier national de concertation sur le guide de négociation du cahier des charges et de sensibilisation sur la responsabilité sociale des entreprises forestières a été organisé à Kinshasa, à l'hôtel Sultani, du 4 au 6 novembre 2009, avec l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ), du Service Forestier du Ministère de l'Agriculture des Etats Unis (USFS), du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique centrale (CARPE), du Fonds mondial pour la Nature (WWF) et de CODELT.

Cet atelier avait pour objectif principal de faire le point et consulter les principales parties prenantes sur le cahier des charges des exploitants forestiers, tout en faisant la sensibilisation et la promotion du concept de « Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Les résultats attendus ont été synthétisés en ces termes :

- 1. le guide de négociation de cahier des charges est révisé et intègre les éventuelles recommandations formulées par toutes les parties prenantes du secteur forestier de la RDC;
- 2. Les parties prenantes sont sensibilisées sur la RSE et sur le guide du cahier des charges.
- 3. Les principales étapes menant à la validation du guide de cahier des charges sociales sont définies de façon concertée.

Son Excellence M. José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, a présidé personnellement la séance d'ouverture des travaux de l'atelier auxquels ont pris part :

- 1. les Représentants des Institutions partenaires au développement (CARPE, PBF/GTZ, AFD, FAO, PNUE, UICN, USFS) ;
- 2. les représentants des Chefs de missions diplomatiques (Allemagne, USA, Norvège);
- 3. les Députés de l'Assemblée Nationale ;
- 4. le Conseiller à la Présidence de la République de la RDC;
- 6. les Délégués du Collège Technique Environnement à la Primature ;
- 7. le Coordonnateur national de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale en RDC (COMIFAC);
- 8. le Président du Forum National de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ;
- 9. les responsables de l'administration forestière centrale (MECNT);
- 10. les représentants des Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage ;
- 11. les Représentants du Ministère du Développement rural :
- 12. les Représentants du Ministère des Droits Humains ;
- 13. les Coordinateurs provinciaux du MECNT;
- 14. les opérateurs économiques (FIB);
- 15. les bureaux d'études (FRM) ;

- 16. les Représentants des Organisations Non- Gouvernementales (CODELT, RRN, WCS, WRI, WWF, AWF, CI, SNV, FORESTS MONITOR, Réseau RCEN, OCEAN, AVOCATS VERTS, COCOM, ASADHO, CODHOD, CIDB, VAPYBA, OKPN);
- 17. les Institutions de formation (Faculté des Sciences Agronomiques UNIKIS et ISEA/Bengamisa) ;
- 18. les représentants des peuples autochtones (UDME, RAPY, DGPA, PABO, ADPE, LINAPYCO, OSAPY, GACC, AJAC);

En vue d'atteindre les objectifs et les résultats attendus, la méthodologie de l'atelier a porté sur deux phases :

- La première phase a été consacrée à l'examen du concept général de la RSE, des expériences développées sur le cahier des charges au niveau régional, ainsi qu'à son cadre particulier en RDC;
- La deuxième phase a porté sur la révision de la version préliminaire du Guide de négociation du cahier des charges : revue des recommandations du Groupe 3 traitant du cahier des charges lors de l' « Atelier sur la mise en œuvre des étapes post-processus de conversion des titres forestiers en RDC, en mars 2009.

## DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

## Jour 1: Mercredi 4 Novembre 2009.

Cette première journée de l'atelier était essentiellement consacrée à la sensibilisation des participants sur le concept de la Responsabilité Sociale des Entreprises forestières (RSE).

Afin d'assurer une compréhension du concept, les exposés suivants ont été présentés au bénéfice des participants :

- 1. « La RSE : base juridique et les 10 principes du pacte Mondial », par Jim BECK de l'USFS ;
- 2. « Le Lacey act des Etats-Unis d'Amérique », par Elisabeth JAFFEE de l'Ambassade des USA ;
- 3. « Exemple d'appui des concessions forestières pour la mise en œuvre de la RSE », par Norbert GAMI de la TFT.

Les participants ont également été conviés à suivre des exposés sur les expériences d'autres pays, à savoir : le Liberia (par Pierre METHOT de WRI), le Cameroun (par Inoussa NJUMBOKET de TRC), la République du Congo (par Hadjinsy Grégoire KOUFFA).

La journée a connu aussi les présentations sur :

- 1. « Présentation de la 3<sup>ème</sup> édition des recueils des textes légaux », par Me Mbalanda (Avocats Verts);
- 2. « L'expérience des concessionnaires en RD Congo », par Mme Françoise Van de VEN de la Fédération des Industriels du Bois ;

3. « Attentes de la Société civile sur le Cahier des charges en RDC », par Bienvenu NGOY, Coordonnateur GTF.

La première journée de l'Atelier s'est terminée sur la constitution de quatre commissions de travail ci-après :

- © Commission 1 : Processus d'élaboration du Cahier des charges ;
- © Commission 2 : La négociation du Cahier de charges ;
- © Commission 3 : Le modèle de convention du Cahier des charges ;
- Commission 4: La formation des acteurs.

## Jour 2: Jeudi 5 Novembre 2009.

La deuxième journée des travaux a porté sur la présentation de la version préliminaire du guide de négociation du cahier des charges. Elle a été marquée par les échanges et commentaires des participants, et au recueil et intégration des amendements et enrichissements.

Les exposés suivants ont été faits à l'intention des participants :

- 1. « Les structures organisationnelles des populations et leurs participation au développement local », par Sylvain NTUMBA de l'INADES ;
- 2. « Revue des recommandations du Groupe 3 (Atelier post-conversion) », par Frédéric DJENGO BOSULU, Directeur de la DGF/MECNT;
- 3. « Présentation de la version préliminaire d'un guide de négociation de cahier des charges dans les concessions forestières », par Irène WABIWA de CODELT, Victor VUNDU, Directeur juridique au MECNT et François MAKOLOH de WWF/RDC.

A l'issue de ces présentations, un débat fort nourri était engagé, au cours duquel les participants ont soulevé des questions d'éclaircissement sur le contenu de la version préliminaire du Guide de négociation et du modèle de convention du cahier des charges sociales, ce à quoi les différents orateurs ont répondu.

Ensuite, les travaux se sont poursuivis à travers les quatre commissions.

#### Jour 3 : Vendredi 6 Novembre 2009.

La troisième journée de l'atelier a été marquée par la poursuite et la finalisation des travaux en commissions, suivi de leur restitution en plénière.

A l'issue de cette restitution les recommandations formulées par les commissions ont été, après amendement, adoptées en plénière et versées au secrétariat pour leur capitalisation par le comité restreint ayant pour mission de finaliser le Guide de négociation du cahier des charges sociales.

Fait à Kinshasa, le 06 novembre 2009

#### b. Allocutions de clôture.

Trois allocutions ont consacré la clôture de l'atelier, prononcées respectivement par : Monsieur Jim BECK de US Forest Service, dont la contribution pour la tenue de l'atelier a été très significative;

Monsieur Bruno PERODEAU, conseiller Technique de WWF/RDC, a au nom de son Institution remercié les participants pour leur disponibilité et leurs précieux apports au processus d'élaboration du cahier des charges sociales pour la RD Congo;

Monsieur Prosper SITUASENDUA, modérateur des travaux, tout en félicitant les organisateurs et les participants, s'est réjouis du climat cordial qui a entouré le déroulement de l'atelier, dont les résultats sont atteints, compte tenu de l'importance et de la pertinence des conclusions et recommandations formulées. Il a particulièrement félicité les experts venus de l'étranger, dont les riches expériences ont été d'un apport appréciable pour leurs collègues de la RD Congo.

Fait à Kinshasa, le 11 Novembre 2009.

#### **ANNEXES**

- **☞ Annexe 1 : CONCLUSIONS DES TRVAUX EN COMMISSIONS**
- **☞ Annexe 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER**

#### Annexe 1:

#### **CONCLUSIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

## > Commission 1 : PROCESSUS D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU CAHIER DES CHARGES SOCIALES DE L'ENTREPRISE

#### PLAN DU TRAVAIL

- 1. Mandat de la commission
- 2. Les méthodes et les outils utilisés
- 3. Présentation de processus d'élaboration du cahier de charges et nos amendements

#### Mandat de la Commission

- Cette commission se penchera sur le processus (étapes générales) d'élaboration et de mise en œuvre du cahier de charges sociales de l'entreprise
- <u>Clarification</u> Est de traiter particulièrement sur les clauses sociales du cahier des charges

#### Méthodes et outils utilisés

- 1. Revue des textes légaux et réglementaires (ex. code forestier article XX, XX, et XX; et des arrêtés 028, etc.)
- 2. Capitalisation des expériences présentées à l'atelier
- 3. Les documents (guides du Ministère, draft guide pratique... et son canevas des grilles,...)
- 3.0 Processus étapes général

#### S'agissant de l'élaboration du Plan de Gestion

- Localisation et cartographie des 4 premières AAC (art 10 de l'arrêté 028);
- Identification des communautés locales et/ou peuples autochtones concernés par les 4 premières AAC;
- Etablissement d'un calendrier et des modalités de consultation sur le contenu et les modalités de réalisation du plan socio-économique y compris les infrastructures en leur faveur pour les 4 premières années ;

- Mégociation et conclusion des accords (signature du PV) sur la clause sociale au profit des CL et /ou PA pour les 4 premières années;
- Soumission et approbation du Plan de Gestion

## S'agissant de la mise en œuvre du Plan de Gestion

- Exécution des engagements par les Parties au contrat, en particulier la clause sociale ;
- Elaboration du Plan d'Aménagement en particulier les études socio économiques ;
- Mégociation de la clause sociale à verser dans le Cahier des charges définitif;
- © Suivi par toutes les parties et contrôle en particulier par l'administration.
- Possibilité d'actualisation de clause sociale

## S'agissant de la transmission et approbation du Plan d'Aménagement et de la clause sociale à verser au Cahier des Charges.

Signature de l'Arrêté d'approbation du Plan d'Aménagement par le Gouverneur de la Province concernée

#### S'agissant de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement

- Exécution du plan d'aménagement
- Réalisation du cahier des charges
- © Suivi par toutes les parties et contrôle en particulier par l'administration.
- Evaluation d'exécution du plan d'aménagement

# > Commission 2 : LES NÉGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES SOCIALES

- 1) *Participants*: 20 membres
- 2) Bureau composé de :
  - Président : Me Alphonse Longbango
  - Rapporteur : Jean Mpia Bikopo
  - Rapporteur Adjoint : Mr Robert Leprohon
- 3) *Méthodologie de travail* : examen de la démarche proposée par le guide pratique des négociations du CCS.

## I. Identification des parties prenantes aux négociations du CCS.

- a. les communautés locales et ou peuples autochtones,
- b. le concessionnaire.

#### Autres acteurs

- a. l'Etat,
- b. la société civile.

## II. De la nature des négociations :

Elle se situe sur la réalisation des infrastructures socio-économiques communautaires selon la disposition du code forestier en son article 89 C, dont la facilitation doit se faire avec l'appui de l'Etat pour amener les parties prenantes au consentement libre à titre indicatif mais le contenu des besoins sera produit après négociation dont :

- Construction / aménagement des routes,
- Réfection, équipement des hôpitaux et établissements scolaires,
- Facilité de transport des personnes et de leurs biens.

#### III. Rôle des parties prenantes et acteurs

- 1. Les CL /PA et la société civile :
  - identifient leurs besoins;
  - -priorités des besoins ;
  - -participation aux négociations ;
  - -planification des besoins;
  - suivi et évaluation.
- 2. Le concessionnaire :
  - prendre connaissance des besoins ;
  - participation à la négociation ;
  - Elaboration du plan socio-économique des besoins négociés ;
  - Elaboration et communication des productions prévisionnelles des quatre premières années de coupe ;

• Evaluation.

#### 3. Autres acteurs.

#### 3.1. L'Etat:

- Identifier les CL/PA éligibles à la négociation ;
- Faciliter (encadrer) les négociations ;
- Arbitrer des conflits ;
- Assurer la libre jouissance des droits des uns et des autres ;
- Garantir l'exécution du cahier des charges sociales négocié;
- Signer le CCS pour garanti.

#### 3.2. Société civile:

- Accompagner les CL/PA dans les négociations ;
- Sensibiliser, former et appuyer les CP/PA tout au long du processus des négociations et de mis en œuvre du CCS;
- suivi et évaluation.

## IV. Représentativité.

La négociation se fait au niveau du groupement de la concession concernée.

La représentativité des groupes sociaux se fait de la manière suivante :

- 1 Chef de groupement;
- 1 Notables des clans par village;
- 2 Déléguées des femmes ;
- 2 Des jeunes ;
- 2 Délégués des PA par village;
- 2 Délégués des associations.

•

La désignation des délégués est facilitée par la société civile.

#### V. Principe de signature des clauses sociales issues des négociations du CCS

- Par les chefs de groupements et les exploitants forestiers,
- Contresignée par tous les délégués, l'administration du territoire et l'administration forestière provinciale.

#### VI. Comité de gestion est l'Organe d'exécution

• Se mandat est l'élaboration et mise en œuvre des projets socio –économique en faveur des populations concernées par la concession sur base des besoins identifiés et négociés.

Sa composition se présente de la manière suivante :

- 1 Administrateur Gestionnaire (Président);
- 1 Comptable;
- 1 Secrétaire rapporteur ;
- 1 Suivi et évaluateur :
- 1 Conseiller.

Sous l'autorité du comité de suivi composé de :

• Un représentant de l'administration locale (1) ;

- Un représentant de l'administration forestière(1);
- 2 Représentants désignés du concessionnaire et des CL;
- 2 Représentants désignés des PA;
- Un représentant de la société civile

## Gestion des conflits entre les parties prenantes

• Le même comité va gérer les conflits et évaluer la réalisation des activités du CCS

#### Financement des œuvres sociales

	Classement	\$/m3
•	Wenge et afromosia	5\$
•	I	4\$
•	II	3\$
•	III	2\$
•	IV	2\$

- Autres sources de financement:
- -15% de la rétrocession de la redevance de superficie forestière,
- -10% de la garantie sur la production prévisionnelle.

N.B. Il est à noter que s'agissant du financement des œuvres sociales, la plénière a réfuté la proposition de la commission, retenant seulement le principe d'une fourchette située entre 2 et 5\$us/m³ en fonction des essences.

# > Commission 3 : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS SUR LE MODELE DE CONVENTION

#### **PRINCIPES**

- 1. La convention engage toutes les deux parties réciproquement;
- 2. Le paiement se fait à 2 niveaux:
- Paiement au m3 qui doit servir à la réalisation des infrastructures socio économiques
- Paiement en nature pour les actions d'intérêt général
- 3. Les communautés bénéficiaires sont celles ayant le droit coutumier sur la concession. Il y aura autant de convention qu'il y aura des Communautés locales identifiées suite au zonage participatif;
- 4. Il faut annexer à la présente convention la carte localisant la forêt de la CL;
- 5. Annexer à cette convention la liste des Communautés décrivant les sous communautés concernées par la convention;
- 6. Mettre un comité de gestion en place pour la gestion des fonds constitué de: L'exploitant ou son délégué
  - 1 représentant de la CL élu
  - 1 représentant de l'Etat à titre de témoin
  - 1 représentant de la société civile selon la volonté de la CL
  - 7. Les fonds restent logés chez l'exploitant;
  - 8. Le concessionnaire s'engage à recruter la main d'œuvre locale;
  - 9. Le concessionnaire s'engage à respecter le droit d'usage de la Communauté;
  - 10. Le concessionnaire s'engage à dédommager la CL pour les dommages avérés;
  - 11. La CL s'engage à favoriser la libre et pleine jouissance du concessionnaire dans sa concession;
  - 12. La CL s'engage à collaborer avec l'exploitant contre l'exploitation illégale et le braconnage
  - 13. La CL s'engage à participer à la gestion durable;
  - 14. Mettre en place un Comité Local de Suivi présidé par l'administrateur du territoire ou son délégué et qui comprendra:

## L'exploitant forestier ou son délégué

- 1 représentant de la CL autre que celui qui est dans le Comité de gestion
- 1 représentant de la Société Civile autre que celui qui est dans le Comité de Gestion
- 15. Toutes les structures énumérées ci-dessus doivent être élues et reconnues officiellement par les autorités administratives décentralisées
- 16. Nous recommandons que cette convention soit rendue publique et versée au registre national des cahiers des charges.

#### > Commission 4 : FORMATION DES ACTEURS

#### I - MISSIONS

- Identification des Acteurs
- Besoins en formation et renforcement des capacités des Acteurs

#### II- METHODOLOGIE UTILISEE

Le groupe a opté pour une approche participative

#### **III- RESULTATS**

#### 1- ACTEURS IDENTIFIES

Trois catégories d'acteurs ont été identifiées dans le cadre de la négociation du cahier de charge. Il s'agit des communautés, des concessionnaires et de l'Administration Publique.

#### 1. Les Communautés

- Les ayants droits
- Les populations locales et autochtones
- Les élites du terroir vivant en ville
- Les mouvements associatifs
- Les groupes sociaux professionnels
- Les ONG
- La société civile (Association des Droits de l'Hommes, Religieuses, Syndicats etc.)
- Les groupes ethniques incluant les minorités
- Les pouvoirs traditionnels

Le groupe a trouvé nécessaire d'impliquer toutes les couches de la communauté d'un terroir dans le mécanisme de négociation avec le concessionnaire. Il est suggéré la mise en place d'une structure de gestion communautaire qui inclurait toutes les sensibilités à savoir les groupes ethniques, les autochtones, le genre, la tranche d'âge, les confessions religieuses, le pouvoir traditionnel.

- 2. Les Concessionnaires (Indépendants, FEC, FIB)
- 3. L'Administration publique (Administration forestière, territoriale)
- 2- BESOINS EN FORMATION
  - Pour tous les acteurs

- Formation sur la maitrise du cadre légal et réglementaire (Code forestier et mesures d'application)
- Formation sur la bonne gouvernance
- Formation en gestion communautaire
- Formation sur le leadership
- Prévention, gestion et résolution des conflits

#### • Pour les concessionnaires

- Formation en SIG (Système d'Information Géographique)
- Formation en techniques de négociation équitable

#### • Pour l'Administration Publique

- Formation en SIG (Système d'Information Géographique)
- Gouvernance forestière

#### Pour les Communautés

- Renforcement des capacités organisationnelles des structures communautaires
- Formation en technique de gestion et suivi des micros projets
- Stratégie et technique de négociation
- Agroforesterie
- Leadership
- Alphabétisation
- Stratégie de développement
- Gestion des initiatives locales de développement
- Gestion durable de l'Environnement
- Gestion des biens communautaires
- Formation en élaboration des micros projets générateurs de revenus
- Suivi et évaluation des projets communautaires et exécution des cahiers de charge

- Formation sur la tolérance des différences socioculturelles
- Planification participative et gestion des terroirs
- Micro entreprise
- Prévention, gestion et résolution pacifique des conflits
- Formation sur le genre
- Formation sur le SIG pour le comité de gestion communautaire

#### 3. Support au renforcement des capacités

- En vue de matérialiser les différentes formations nécessaires pour les acteurs il est suggérée la mise en place d'un cadre de formation, de concertation, de palabre à construire au niveau du terroir et dont la charge de construction et la maintenance seront discutés et approuvés dans le cahier des charges.
- Les modules de formation seront dispensés selon les besoins exprimés par les communautés et feront l'objet d'une discussion dans le cadre de la concertation permanente entre les parties prenantes.

#### IV. CONCLUSION

Compte tenu de la nécessité d'harmonisation des rapports entre tous les acteurs, il est impérieux que les différents acteurs bénéficient d'un certain nombre de formation afin d'acquérir les compétences dans la négociation, susciter le sens de responsabilité, et maitriser la gestion durable tant des ressources naturelles que du terroir.

De ce fait le volet formation constitue un préalable pour toute réussite de négociation du cahier de charge.

Annexe 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER

	9 ( Z. Wallewell.	signature		John Wille	A A A	E. S.	K	CASA CAR		grap of the state	Gundhell	1/2 / TR OX	at TR	7		18	
CARPE	LISTE DE PRESENCE : ATELIER NATIONAL DE CONCERTATION DU GUIDE DE NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES ET DE SENSIBILISATION SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES FORESTIERES Du 04 au 06 novembre 2009 "CH/. A.M/. 2009	Email	Ingotele @ yahoo. fr	Jsidle PF. Fed. US	Jimpia Quinteen o org	robertepreha E go hos. ca	nlotana a galor or	comman B. Heuse breets. of	MUROngya OM Bateche. gar.		in beek & Forted-us	16 18	did Kalala @ arocative ett .col	pmethoto we one	frenderina gr. al	Joffeetta State. 30V	
POPERT SERVICE	A RESPONSABILITE SOCIALE DE DU 04 au 06 novembre 2009	Téléphone	0998681566	0810590357	6991430024	089 1/10 3020	0975000019		8419185180	R42183860		11. 099039.77	0816091110	0210693099	0303645022	52 m 188 180	
	: ATELIER NATIONAL NSIBILISATION SUR L	Service	NGETELE MECNT/Nodeloven	USFS/ODAF	tow's	USFS/DIAF	Couping Gay	Felliabon FIEGT	OCON/US Entered	CWF.	USFS	HEV. RURAN	A Kocats にのなり	23	718	Surass	
for a living planet	LISTE DE PRESENCE CHARGES ET DE SE	Nom	Prosper SITUASENDUA-NGETELE	John 5:010	Jan Mp14 BILOBO	ROBERT LEPROHOW	Rond ROFAYA. ROTALS	, 0	1	Brown Bowskan.	Sunes Best	7	Didien 15-4-14-14	Pure METHOT	françoire Vandelon.	Sizabeth Jeffer	
3		°N.	1	2	ω,	4	5	9	7	∞,	6	10	11	12 (	13	41	

	XTX	1	- 0	   <del>X</del>	X	•			ok.					&		
A Marie Control of the Control of th	Maryel		-12. H	A A	A	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	TO BOOK	Mangary	The state of the s		Ort. A	Minimal Advisory of the Comments of the Commen		A Contract of the contract of		
WWF. Congo(B) + 2425317471 whedzons @ yo two. gr	Lev. Camille MOG-Flagge R. PA/USY 881 4354449 minnites efformed a 2003 Q.	Value, fr		MINEH/DOW 0845123130 Meethicky Ognas Rem	conviewated to the . for	Michinagosaid. 90	TFT- Comp 10 262 753 7311 golm 4th- grade 00g.	1 + 1 - (ong, 0024, 532,380) a. amosto a 1 ft. frest, 01	Seege manin @ yaloo. Ja	harroughabarro fo	130-1989672838 magnismsan BIRNVAORD	eratur brianda o yako, h.	people of genripe ogmail , con		18 Jorget Ofm-fowe, con	
+ 242 5317411	- 081 455 4449			0815123130	ACP/DAMA 0285016408	WSTI) CHARE ON THE SZS	100 Eug 7-83 73 M	00241 651,980K	08999 29 401	-1242.520-64.91	8282436660	0815999864	SOUTTOR 081 947 1836	Min/Brais Hay 0999330719	2944750080	
WWF. Congo (Rp)	R. PA/USM	Emb & U		MINEN/DOU	ACP/grus	USAID CAME	TIT- CONB	17-1-10ng	Codell O	SAM-CON BO	SNV	Lance	SOVEFOR	Min/Brats Hun	FRH	
1750UA- MADERUS G-L	Lev. Comille Most-take	Stephen Weeks	Bolg- Bolow de	NICKY KINGUNIA INEET	-	Som Fann	GARY NAISW	AMPOLO ALAIN	SERGE SABIN NGWATO	KOUTHA CRETERINE Haching SAM-CON BO +242.520-64.91 Agreeughal Yorkou	CASSI Sumisais, Mathia, SMV	Erosme 12/417PU	Richard Bournine	FWELD MADIAD! LEVIN		
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	

-					
31	31 SOMWE - Helbasch	ENV Prov.		099772382 DASK lunga @ pohow.ft.	Locored
32	32 PASCAL BYSEKA	ENVIR.	5980 666660	ENVIR. OGGYGGOSGS percultively pylow for	The state of the s
33	Joseth LISSING,	1SEA/BEN	ns9+10120	15EA/ FEW 081017 65W William and @ Yalmif	
34	Tatick Luzolo	AVOCATI VERTY	AWGATI VERTI OPIOSOZIBB	Auzolo @ acocativects, cel	X
35	35 Destrice MAKAYA	PRIMATURE	0997367184 0196619977	PRIMATURE OF 61 38750 Deathicemarkays & frueilian	Son feel
36	(ny - nombulu	CINS EQUATEUR	O81680ms	0876801954 mymousing @ Tustico 1	All subsides
37	MATER	Coerdipas ECN 1800		081.0/21670 Watertonominga Byuho. fr	
38	Jacques 180MA	VAPYRA	0213633336	UAPURAL ORNEG 33386 Vaybor By Locy for	
39	M. Goy CYAC.	CARY ( OCEN	ZABY ( UETU BBA 5283275	Ryliaki probit	79-9-9 TR
40	JUSTIN KAKULE	A.D.P.E.	A.D.P.E. 0899184818	desarges ade @yahoof	X
4 1	Freddy MUMBA	CENABER	0997839528	Framenda Eyoloo. B.	ALC TR
42	42 I NTEWYARI-PLUELA	BCVI/ECN	082522384	BCVI/ECN 0815212344 interibacyille pyohos. for	STAN TR
43	43 WHAY MANY	NECH	M9889188		A. S.

9.				
44	Transol Kilwar	UCP-TEW	0814084020	5. To Prolet or refers to
45	Galin KiFUKIM	MECUT	(87389123)	malanzila Oyaho, on The TR
46	Lars Eleman	Am 6 Royan		Parselemenpmylano
47	Muneulle Moona	Modes vers	081518812	
48	Merhin Tshishila Nitombar	Arocak Veck	0825287483	mto totus @ yours for met- Jay ( T)
49	Sylvan Months	(pods)	0033246R	000000 Solverion of Open of X
50	Gabriel - ULUPHA	mades	29 th 948660	howard leville yalon of mericiply X TR
51	Jacques TUNGONI	COMITAC	0 858922382	then gune yahoo, for TR
52		Prinistere Drait Humains	6391874523	luturdarichard (2)
53	Berlin MATURO	MINAGRI	0813051890	MINAGRI 0813051890 materialectic Eyeloof mot TR
54	54 Mª KISUMBULE JEEN	Montetore Doublitemain	0998183766	functebale yahoo. Be fort TR
55	Mª MPUTU EATHER	Mindstore	444289990	change_enlar@galos.fr fettlaf TIR
56	SO J.P. ESANGE	PABO, ONG	PABO, ONG LOGGIA CYSTS	Hesange Cyalus, B. 1840 F. TR
				,

17 Perjoyah Don't Horly F18 0820920326 god leyyde circon. org Lff 18 Dodge Collision Don't Horly F18 0820920326 god leyyde circon. org Cale 18 Chinder Dodge Coff Coff Coff Coff Coff Coff Coff Cof	X X X	
Might Tool 1100 They will tool 1100 They will State the FIB Chimer KAMOKA RTN C Victor VUNDY dia M MECNT Chimer KAMOKA MESAKO MECNT Chimer Myschol WWF/RD Chimer Myschol WWF/RD Michigh DVCHOCHOIS CT (NEENT Rumanuel Zela MURUKUM SIFOR CO Caine Bakumedisi WWF-RDC	Jan John John John John John John John Joh	
Might Tool 1100 They will tool 1100 They will State the FIB Chimer KAMOKA RTN C Victor VUNDY dia M MECNT Chimer KAMOKA MESAKO MECNT Chimer Myschol WWF/RD Chimer Myschol WWF/RD Michigh DVCHOCHOIS CT (NEENT Rumanuel Zela MURUKUM SIFOR CO Caine Bakumedisi WWF-RDC	good leigned e cecon org  grown ante 58 & Jelon . for  literak weedy hoo. for  chika weedy hoo. for  chika who by a polon . for  Jeduchoels i a pelon . for  injuntosket a tolon . for  colpha. le hornail com  sela eumanned golon . for  zela eumanned golon . for	
	0870753471 0870753471 0870763471 0870763471 0870763471 0870763471 0870763471 0870763471 08707634733 0976357463 08768635245	
	FIB FIR CONFLT LE POHENHUR RIN C HECNT HECNT WWF/RD DRN PRN AND CAFI SIFOR CO WWF-RDC WWF-RDC	
1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		

		-					1	>			7
	8	Marine C	188 4 108 4			40	4				
			5815032504 fl35520 yahoo. fr			h.			= %		
	021 088 18 19.	8 RT AFRICA 0897-119025	1885228504	08/18/g/Suns	0897931872	Kin. [4.E. 0998368228	09999 4WA				
	H.W.A.	8 R.T. AFRICA	200			Min. 14.E.	RINIA				
	CLAPISSE KABOLE		~			Gorbert Pens	TAWI- JEAN-CHUST MINITY			200	
	98	8	80	₹	<b>Q</b> 6	16	86	4.			